

**6 Mai 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 6 mai 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Vallier Girard, conseiller  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Claude Riverin, conseiller

Était aussi présente, Mme Nadia Gilbert, CPA, CA de la firme Deloitte.

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

11 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00

**86 06-05-2019**    **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 86-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019;
6. Dépôt de la liste des comptes payés en avril 2019;
7. Dépôt de la liste des revenus reçus en avril 2019;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Affaires Nouvelles:
  - a) Dépôt et présentation du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2018;
  - b) Rapport de l'inspectrice pour le mois d'avril 2019;
  - c) Demande de dérogation mineure de Demande de dérogation mineure de Mme Marie-Christine Bouchard et M. Dominic Boudreau;
  - d) Demande de dérogation mineure de M. André Barrette;
  - e) Demande de dérogation mineure de M. Levente Kacso;
  - f) Demande de dérogation mineure de M. Gilles Tremblay;
  - g) Balayage des rues, offre de services de Signalisation interlignes;
  - h) Balayage de la rue du Quai, contrat avec le MTQ;
  - i) Offre de services compagnonnage opérateur en eau potable;
  - j) Demande d'appui, Alliance forêt boréale, stratégie de protection du caribou forestier,

- k) Soumissions services professionnels d'ingénierie, réfection de la rue de la Descente-des-Femmes;
- l) Facture intérimaire, Deloitte états financiers 2018;
- m) Facture intérimaire Gémel (3 mandats);
- n) Engagement de M. Joël Girard, employé municipal saisonnier (mai à octobre) et occasionnel et temps partiel en hiver;
- o) Fondation Charles-Gravel, achat de deux billets à 75 \$, pour le souper bénéfice;
- p) Mandats Jean-Yves Bouchard, modification réglementation d'urbanisme;
- q) Don à la Fabrique de Sainte-Anne, église Ste-Rose;
- r) Climatisation du Pavillon de la montagne, contrat à Frigo-Temp;

10. Période de questions;

11. Levée de la séance

*Les sujets suivants sont ajoutés :*

- s) Dos d'âne rue du Quai
- t) Eau potable;
- u) Caisse populaire;
- v) Dossier Mario Grenon;

**87 06-05-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**  
**Résolution 87-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**88 06-05-2019 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019**  
**Résolution 88-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**Dépôt de la liste des**  
**Comptes payés**

**5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en avril 2019, totalisant 58 501,83 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.**

**Dépôt de la liste des**  
**Revenus reçus**

**6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en avril 2019, totalisant 62 200,32\$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publications.**

**7) Correspondance**

- Rivière Petit-Saguenay, invitation au brunch bénéfice;
- MAMH (nouvelle stratégie sur l'eau potable);
- RLS (Offre de services pour aménagement des parcs;
- Réseau biblio (convocation à l'assemblée générale annuelle);

**Rapport financier 2018 9a) Dépôt et présentation du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2018**

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.  
M. Laurent Thibeault, maire, invite Mme Nadia Gilbert de la firme Deloitte à présenter ledit rapport.

**Rapport de l'inspectrice en bâtiment avril 2019 9b) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2019 est déposé au Conseil.**

**89 06-05-2019 9c) Demande de dérogation mineure DM-19-05 – Revêtement de toiture en zone de territoire d'intérêt culturel – 131, chemin du Tableau – Mme Marie-Christine Bouchard et M. Dominic Boudreau : Résolution 89-2019**

- CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Christine Bouchard et M. Dominic Boudreau ont demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;
- CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 19.6.4 du règlement de zonage stipule que les matériaux utilisés pour effectuer la réfection, la modification ou l'agrandissement aux constructions existantes devront respecter les matériaux d'origine et s'intégrer à l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent effectuer des travaux de renforcement de structure du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent utiliser du bardeau d'asphalte couleur gris pâle comme revêtement de finition de la toiture;
- CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas classé patrimonial au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture actuel est de la tôle;

- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture de la chapelle est aussi de la tôle;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été construit vers 1909 par M. Ernest Girard avec un revêtement de toit en bardeau de bois;
- CONSIDÉRANT QUE l'intention des propriétaires est de respecter le mieux que possible l'architecture d'origine;
- CONSIDÉRANT QUE des lettres ont été transmises aux propriétaires contigus les informant de la présente demande;
- CONSIDÉRANT que le CCUP recommande de refuser la demande de dérogation DM-19-05 telle que présentée et de faire plutôt la proposition suivante :

Utiliser de la tôle peinte en usine d'une couleur qui se mariera bien à l'environnement bâti.

Pour ces motifs,

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin de refuser la demande initiale de Mme Marie-Christine Bouchard et de M. Dominic Boudreau mais d'accepter la proposition du CCUP afin que les propriétaires utilisent de la tôle peinte en usine d'une couleur qui se mariera bien à l'environnement bâti.

**90 06-05-2019 9d) Demande de dérogation mineure DM-19-06 – Régulariser la superficie de l'abri à bateau – 103 chemin du Petit lac Saint-Germains – M. André Barrette :**  
**Résolution 90-2019**

- CONSIDÉRANT QUE M. André Barrette a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 249-2015 régissant le zonage;
- CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'abri à bateau est la même qu'avant la reconstruction, soit 41.50 m<sup>2</sup>;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie maximale autorisée est de 34 m<sup>2</sup> selon l'article 17.2.2 du règlement de zonage 249-2015;

- CONSIDÉRANT QUE la demande de permis initiale pour la reconstruction du chalet ne mentionne pas la reconstruction de l'abri à bateau;
- CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a émis un renouvellement de permis autorisant le propriétaire à terminer le revêtement de l'abri à bateau;
- CONSIDÉRANT QU'UN permis initial justifiant le renouvellement n'a pas été retrouvé et qu'aucune note au dossier ne permet de comprendre la situation ambiguë;
- CONSIDÉRANT QUE les faits ne permettent pas de statuer sur la bonne foi du propriétaire durant les procédures;
- CONSIDÉRANT QU'UNE lettre a été transmise aux propriétaires contigus concernés les informant de la présente demande;
- CONSIDÉRANT QUE le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. André Barrette, telle que recommandée par le CCUP.

**91 06-05-2019 9e) Demande de dérogation mineure DM-19-07 – Permettre la création de 4 lots n'ayant pas la largeur minimale exigée – Sur une partie du lot 34-1 du rang 2 cadastre du Canton de Saint-Germains, route de Tadoussac – M Levente Kacso :  
Résolution 91-2019**

- CONSIDÉRANT QUE M Levente Kacso a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 251-2015 régissant le lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- CONSIDÉRANT QUE la largeur des lots seraient de 34,08 mètres plutôt que 50,00 mètres tel que stipulé à l'article 5.3.3 du règlement 251-2015 régissant le lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots respectent les 4 000 mètres carrés minimums exigés;
- CONSIDÉRANT QU'UNE lettre a été envoyée aux propriétaires contigus concernés les informant de la présente demande;

- CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;
- CONSIDÉRANT QUE le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé de M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Levente Kacso telle que recommandée par le CCUP.

**92 06-05-2019 9f) Demande de dérogation mineure DM-19-08 – Permettre la création de 6 lots n'ayant pas la largeur minimale exigée – Sur une partie du lot 11A-1 du rang 2 cadastre du Canton de Saint-Germains, route de Tadoussac – M Gilles Tremblay :  
Résolution 92-2019**

- CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Tremblay a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 251-2015 régissant le lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 253-2015;
- CONSIDÉRANT QUE les lots auraient des largeurs allant de 37.02 à 47.51 mètres plutôt que 50,00 mètres tel que stipulé à l'article 5.3.3 du règlement 251-2015 régissant le lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots respectent les 4 000 mètres carrés minimums exigés;
- CONSIDÉRANT QU'UNE lettre a été transmise aux propriétaires contigus concernés les informant de la présente demande;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;
- Considérant que le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Gilles Tremblay, telle que recommandée par le CCUP.

**93 06-05-2019 9g) Balayage des rues, offre de services de Signalisation Interlignes  
Résolution 93-2019**

- Considérant que Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé à l'entreprise Signalisation Interlignes une soumission pour le balayage des rues;
- Considérant que l'offre est de 3 040,00 \$ + taxes et qu'une partie du montant (2 106,50 \$) sera remboursé par le ministère des Transports pour la rue du Quai;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de signalisation Interlignes pour le balayage des rues en 2019.

**94 06-05-2019 9h) Balayage des rues, contrat avec le ministère des Transports, 2 106,50 \$  
Autorisation de signature  
Résolution 94-2019**

- Considérant que le ministère des Transports offre à la Municipalité le contrat de balayage de la rue du Quai;
- Considérant que le ministère des Transports propose un montant de 2 106,50 \$ pour ledit contrat;
- Considérant que la Municipalité effectuera lesdits travaux en même temps que les autres rues du village;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du ministère et de procéder au balayage de la rue du Quai en même temps que les autres rues de la Municipalité. Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer ledit contrat.

**95 06-05-2019 9i) Offre de services de M. Pierre-Alexandre Gaudreault pour le  
compagnonnage en eau potable de M. Joël Girard  
Résolution 95-2019**

- Considérant que M. Joël Girard a suivi une formation en eau potable requise pour l'opération de la station d'eau potable et du réseau d'aqueduc d'une durée de 105 heures, du 25 mars au 12 avril 2019;
- Considérant que cette formation doit être suivie obligatoirement de 350 heures d'apprentissage avec compagnonnage;
- Considérant que M. Pierre-Alexandre Gaudreault, compagnon reconnu a proposé une offre de service à la Municipalité au montant de 2 250 \$;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de M. Gaudreault pour le compagnonnage de M. Joël Girard.

**96 06-05-2019 9j) Demande d'appui à Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier**  
**Résolution 96-2019**

- Considérant que le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Saguenay-lac-Saint-Jean que «la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région»;
- Considérant que la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;
- Considérant que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des »Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;
- Considérant que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;
- Considérant que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;
- Considérant que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
- Considérant que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;
- Considérant que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;
- Considérant que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration dudit plan;

Pour ces motifs, M. Vallier Girard, propose appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de supporter Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à :

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay lac Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

**97 06-05-2019 9k) Soumissions services professionnels d'ingénierie, réfection de la rue de la Descente-des-Femmes**  
**Résolution 97-2019**

- Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées à 3 firmes d'ingénierie pour la réfection de la rue de la Descente-des-Femmes;
- Considérant que les 3 firmes ont répondu à l'appel d'offres sur invitation selon les propositions suivantes :

Gémel	15 480 \$ plus taxes;
Tétratech	17 736 \$ plus taxes
WSP	21 600 \$ plus taxes

- Considérant que suite à l'analyse des soumissions, elles sont toutes conformes;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Gémel au montant de 15 480 \$ plus taxes.

**98 06-05-2019 9l) Facture intérimaire, Deloitte états financiers 2018**  
**Résolution 98-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture intérimaire de Deloitte au montant de 7 700 \$ plus taxes pour l'audition comptable de l'année 2018.

**99 06-05-2019 9m) Facture intérimaire de la firme Gémel pour la réalisation du Plan d'intervention et de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées**  
**Résolution 99-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture intérimaire de la firme Gémel pour

la réalisation à ce jour du plan d'intervention au montant de 6 550\$ plus taxes.

**100 06-05-2019 9n) Engagement de M. Joël Girard, employé municipal saisonnier (mai à octobre) et occasionnel et temps partiel en hiver**  
**Résolution 100-2019**

- Considérant que M. Joël Girard a été engagé en juillet 2018 avec une période probatoire de 6 mois;
- Considérant que ladite période s'est terminée en janvier 2019 et qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de M. Girard comme employé permanent saisonnier de mai à octobre et temps partiel occasionnel en hiver;  
Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de confirmer l'engagement de M. Girard.

**101 06-05-2019 9o) Fondation Charles-Gravel, achat de deux billets à 75 \$, pour le souper bénéfice**  
**Résolution 101-2019**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'acheter deux billets pour le souper bénéfice de la fondation Charles-Gravel au coût de 75\$/billet.

**102 06-05-2019 9p) Mandat de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste pour la modification du plan et de la réglementation d'urbanisme (demande à portée collective et modélisations règlementaires diverses, offre de 5500 \$ plus taxes**  
**Résolution 102-2019**

- Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé l'Entrée en vigueur du règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendue en date du 8 décembre 2015 concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences en zone agricole, le 14 décembre 2018;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur, adopter tout règlement de concordance;
- Considérant que la Municipalité doit également modifier certains articles des règlements de zonage, permis et certificats et de dérogations mineures;
- Considérant que M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste propose une offre de services pour tous ces mandats au montant de 5 500 \$ plus taxes;

Pour ces motifs, M. Vallier Girard propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat des diverses modifications à M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste au montant proposé.

**103 06-05-2019 9q) Don à la Fabrique de Sainte-Anne, église Ste-Rose 1 000 \$**  
**Résolution 103-2019**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de verser un don de 1 000 \$ à la Fabrique Sainte-Anne église Sainte-Rose pour l'année 2019.

**104 06-05-2019 9r) Climatisation du Pavillon de la montagne, contrat à Frigo-Temp**  
**Résolution 104-2019**

- Considérant qu'à l'automne des soumissions budgétaires ont été demandées pour la climatisation du rez-de-chaussée du Pavillon de la montagne;
- Considérant que l'entreprise Frigo-Temp a déposé une offre au montant de 15 209 \$ plus taxes pour la réalisation du contrat, représentant une dépense nette totale de 15 967,55 \$;
- Considérant que la Municipalité a déposé le projet de climatisation dans le fonds des projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour un montant de 12 167 \$ (76% de la dépense nette);
- Considérant que la Municipalité a prévue au budget sa participation de l'ordre de 24 % pour un montant de 3 800,55 \$;
- Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay a confirmé l'acceptation du projet lors de la séance du 9 avril 2019;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de climatisation du rez-de-chaussée à l'entreprise Frigo-Temp au montant proposé, 15 209 \$ plus taxes.

**105 06-05-2019** Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 20 h 16.  
**Résolution 105-2019**

---

Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire